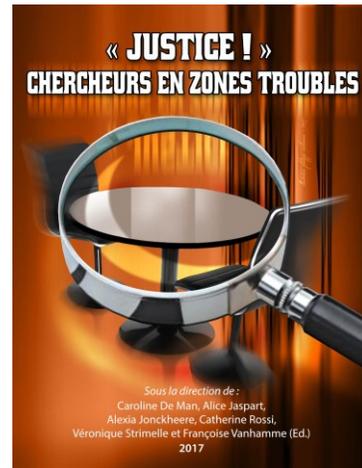


## Chapitre V.

### Criminologie critique en action



*par Caroline De Man,  
Anne Lemonne,  
Carla Nagels,  
Véronique Strimelle  
et Françoise Vanhamme*

#### *Résumé*

Dans quelle criminologie s'inscrivent les participants du séminaire de Lisbonne ? Si ce thème n'a pas été abordé en tant que tel dans les débats, il les a certainement traversés et une certaine communauté d'approche en émane. Ce chapitre propose une réflexion sur la criminologie dite critique qui pourrait leur servir de bannière, tout en en soulignant ses variantes épistémologiques, théoriques et méthodologiques ainsi que les enjeux qui en émanent dans les activités de recherche relatées durant ces débats. Quels en seraient alors ses plus petits dénominateurs communs ?

**MOTS-CLÉS :** criminologie, approches critiques, épistémologie, praxis.

#### *Abstract*

What kind of criminology do the participants of the Lisbon seminar adhere to? While this issue has not been dealt with during the debates, some common sensibilities emerged from them nonetheless. This chapter aims to provide a reflection on the kind of critical criminology that could be used as their banner. By doing so, it highlights its epistemological, theoretical and methodological variations as well as the issues at stake in the research process, which were expressed during the debates. What could be then its lowest common denominators?

**KEYWORDS :** criminology, critical approaches, epistemology, praxis.

*La présente contribution s'appuie sur la production collective de la MAG menée dans le cadre du troisième séminaire « de Malte » qui s'est tenu à Lisbonne du 5 au 9 juillet 2014. Pour plus de précisions à ce sujet, voyez dans cet ouvrage : C. De Man, A. Jaspard, A. Jonckheere, C. Rossi, V. Strimelle et F. Vanhamme, « Introduction »*

## INTRODUCTION

Au premier abord, dédier un chapitre à cette thématique nous a paru évident. En effet, même si l'orientation théorique des participants n'a pas suscité de débats spécifiques, les propos échangés au cours de la méthode d'analyse en groupe (MAG) reflètent une certaine communauté d'approches, communauté à laquelle chaque participant s'identifie à des degrés divers, suivant son propre registre. Cette communauté d'approches qui traverse les débats de la MAG peut s'apparenter aux « perspectives critiques » en criminologie, perspectives que nous voulons identifier et approfondir dans ce chapitre. À y réfléchir, il faut bien reconnaître qu'une telle entreprise est plus que périlleuse et comporte plusieurs limites. D'où l'intérêt de la tenter.

Première limite à l'exercice, et elle est de taille : l'objectif du séminaire n'était pas de questionner les orientations théoriques des participants et la méthode utilisée ne laissait guère de place aux discussions spontanées autour d'éventuelles thématiques connexes. Affirmer que tous les chercheurs participant à la MAG se revendiquent ou se reconnaissent sous l'étiquette de 'criminologue critique' serait à ce titre un non-sens. Cela ne veut toutefois pas dire qu'ils ne partagent pas un ensemble de prérequis sur leurs postures de recherche, leurs objets, voire leurs 'pratiques' de chercheur qu'il s'agira de mettre en lumière et en tension dans les pages qui suivent. Leur seule présence au séminaire « de Malte » témoigne déjà, nous semble-t-il, d'une certaine communauté d'appartenance...

Deuxième difficulté à prendre en considération : il n'existe pas une seule manière de conceptualiser la criminologie critique. Ce label regroupe plutôt un ensemble de perspectives criminologiques pouvant se dire « critiques » selon que l'on se situe au niveau théorique, épistémologique ou méthodologique. Au regard de l'ambiguïté de l'objet « crime » avec lequel les participants à la MAG doivent travailler, étant tous chercheurs en criminologie, il y a de quoi en perdre son latin. Deux éléments nous semblent devoir être questionnés. Premièrement, quel pourrait être le plus petit dénominateur commun entre ces différentes approches « critiques » et est-ce que c'est important de se poser la question ? Deuxièmement, comment des chercheurs, se disant éventuellement critiques, peuvent-ils se positionner dans ces multiples débats et approches quand ils font de la recherche ?

Dans son acception la plus étroite, la criminologie critique renvoie à une perspective théorique appelée néo-marxiste. Pour les néo-marxistes, le système pénal, comme tout appareil d'État, a pour but de maintenir l'ordre social et économique capitaliste afin de favoriser l'accumulation de capital de la classe dominante, celle qui est propriétaire des moyens de production. Aux mains de cette dernière, le système pénal sert dès lors à criminaliser les comportements jugés dangereux pour la préservation de l'ordre social et économique (Chambliss, 1975, 150-151). Le crime n'existe donc pas en soi, il est « construit » pour préserver les intérêts de la classe bourgeoise au détriment des intérêts des travailleurs. Les transgressions doivent alors être interprétées comme des conduites normales, le

fruit des rapports de domination, qu'elles soient perçues comme des actes de résistance ou d'adaptation à l'ordre social dominant. Les théories d'orientation marxisante se font aussi appeler « radicales », « du conflit » et... « critiques ». Elles s'apparentent à une orientation théorique née au tournant des années 1970 et dont une des pièces maîtresses est l'ouvrage de I. Taylor, P. Walton et J. Young, *The New Criminology* (1973), qui révolutionne en quelque sorte la discipline criminologique jusque-là essentiellement focalisée sur l'explication du passage à l'acte. Par définition donc, les rapports de pouvoir sont au centre de l'analyse et plus particulièrement ceux qui sont en lien avec l'inégale répartition des richesses matérielles.

Mais les rapports de domination, de pouvoir des uns sur les autres, dépassent largement la seule sphère économique. Ils peuvent aussi se dévoiler dans les rapports de genre et de race par exemple. Ils peuvent également se lire dans les rapports entre générations. On peut même partir du postulat que toute relation sociale implique un rapport de pouvoir qui n'est pas nécessairement explicite. Pour S. Pfohl, par exemple :

*Critical perspectives attempt to make sense of the relationship between human struggles for power in history, and the ritual construction, deconstruction and reconstruction of normative boundaries. (...) [But] no one version of critical theory is capable of addressing the multiple and contradictory faces of hierarchical power (Pfohl, 1994, 404-405).*

La théorie critique serait dès lors celle qui assume que la réalité sociale ne peut se construire que sur base de rapports hiérarchisés entre les membres d'un groupe social qu'il s'agira de dévoiler. L'approche critique comporte alors nécessairement une dimension macrosociale en ce sens qu'elle adopte « une approche relationnelle dynamique des phénomènes sociaux, interroge les institutions sociales, les concepts qui les soutiennent et les relations entre pouvoirs et savoirs » (Vanhamme et Strimelle, 2010, 23). En criminologie, elle se focalisera bien plus sur le processus de criminalisation primaire et secondaire et délaissera l'étude du passage à l'acte 1.

A l'autre extrémité, dans son acception la plus large, la criminologie critique renvoie à une posture épistémologique qui s'oppose au positivisme criminologique 2 (Cohen, 2009, 13). Elle se doit ainsi de constamment remettre en question les procédures par lesquelles elle produit son savoir, c'est-à-dire qu'elle comporte une dimension éminemment *réflexive*. Quelles sont les limites aux données produites, aux théories construites ? La dimension critique serait un niveau d'analyse différent et épistémologiquement plus réfléchi. À côté du niveau descriptif (celui de la récolte de données et de leur description) et du niveau théorique ou prescriptif (celui de l'interprétation de ce qui est et devrait être), le niveau critique doit pouvoir informer sur les choix et orientations qui ont été opérés aux deux premiers niveaux, éventuellement au détriment d'autres possibles (Cohen, dans Mary, 1998, 444-445).

Mais puisque l'objet « crime » est chargé d'enjeux normatifs qui sont en lien avec le maintien de l'ordre et la répression de conduites jugées indésirables, il est impératif d'adopter « *an intellectual perspective that lies outside the ideology and interests of those who run the crime-control system and the academics they hire to help them* » (Cohen, 2009, 9). Comme le souligne B. Quirion (2010, s.p.), « maintenir une attitude critique implique donc pour le criminologue d'éviter de prendre ces objets pour acquis (...) de remettre en question l'objectivité des constructions institutionnelles que sont le crime, la criminalité et le criminel ». Savoirs et pouvoirs sont intimement liés (Foucault, 1976) et c'est sûrement le cas pour la criminologie. Cette dimension réflexive implique alors une grille de lecture non-gouvernementale de son objet.

Pour certains criminologues critiques, cette lecture non-gouvernementale comprend *de facto* une dimension plus politique de leur activité de recherche, une dimension de changement social. Pour R. Quinney, « *without critical thought we are bound to the only form of social life we know –that which currently exists. We are unable to choose a better life ; our only activity is in further support of the system in which we are enslaved* » (Quinney, dans Pfohl, 1994, 401). Il importe alors de s'interroger sur la manière dont les rapports de domination affectent les droits humains, la dignité et le bien-être des individus. Ce faisant, le rôle endossé par le chercheur critique sera celui de porte-parole des sans-voix, au nom d'un idéal de justice sociale et de protection des groupes les plus marginalisés de la société.

Sur le plan méthodologique, la recherche critique, dans son acception large, est attentive aux limites des recherches empiriques qui ont parfois tendance à aveugler les forces qui dominent à la fois l'enquêteur et l'enquêté. L'observation empirique ne peut en aucun cas supplanter l'analyse théorique et la réflexion critique ; elle nécessite d'être interrogée en vue de découvrir les contradictions et les négations impliquées dans toute description soi-disant objective. La signification d'une expérience ou d'une observation ne va pas de soi mais dépend de la lutte pour l'interprétation et la définition de cette expérience. Le savoir sur le monde doit être interprété par les hommes et les femmes qui font partie de ce monde et ce que nous appelons « information » implique toujours un acte de jugement humain et dès lors un acte d'interprétation (Kincheloe et Mc Laren, 1994, 144-145).

On le voit, les orientations critiques sont multiformes. « Remettre en question l'objectivité des constructions institutionnelles que sont le crime, la criminalité et le criminel » (Quirion, 2010, s.p.), adopter une posture réflexive sur sa pratique de recherche, est-ce nécessairement épouser l'idée que les lois sont créées pour protéger des intérêts particuliers et que la réaction pénale aux transgressions est d'office guidée par des enjeux politiques ? Accepter que le crime est une construction sociale et non une réalité tangible, cela veut-il dire que la focale de l'analyse doit renvoyer aux rapports de force qui traversent la société dans son ensemble ? Doit-on nécessairement se situer dans une posture non-gouvernementale ? N'y a-t-il pas aussi place pour une démarche critique tout en se

situant à l'intérieur du système de contrôle social ? Car, faire de la recherche, c'est exercer un métier mais quel est son objectif ? Défendre les sans-voix ? Cela veut-il dire qu'il faut travailler *avec* les sans voix ? Y a-t-il seulement un objectif à avoir ? Pour quoi et pour qui fait-on de la recherche ? L'analyse en groupe a laissé entrevoir un ensemble de positions nuancées sur tous ces sujets qui seront traitées dans les pages qui suivent. Ce faisant et conformément au projet de la MAG, elle a mis en lumière différents conflits et tensions qui peuvent traverser la pratique de recherche, autant sur le plan de l'intimité du chercheur que dans les interactions qui se déploient avant, pendant et après son terrain. La question du rôle et de l'impact d'une perspective critique dans de telles expériences s'en est trouvée posée.

Ainsi, faire de la recherche, c'est aussi être contraint à en subir les limites. Cette contribution vise en quelque sorte à expliciter, d'une part, des orientations de recherche qui paraissent à certains évidentes, comme allant de soi, alors qu'elles ne sont pas toujours énoncées dans le chef des participants ; d'autre part, à explorer les conditions concrètes dans lesquelles le chercheur est amené à exercer son travail. L'objet sur lequel le chercheur travaille (1), les relations de pouvoir qu'il expérimente sur le terrain de recherche (2), les rapports complexes qu'il entretient avec le savoir (3) et la manière dont il perçoit son engagement dans la cité (4) forment la trame de ce chapitre. Tant les thématiques retenues que la posture analytique suivie témoigneront d'un intérêt certain pour la criminologie critique.

#### 1. RÉFLEXIONS SUR L'OBJET DE LA CRIMINOLOGIE CRITIQUE EN PRATIQUE DE RECHERCHE

J'étais perçu comme criminologue clinicien, étiologue et donc c'était une position qui ne me convenait pas du tout (Extrait de la MAG).

Rares sont les participants de la MAG qui ont formulé aussi explicitement que le propos ci-dessus leur distance vis-à-vis de la criminologie étiologique. Par contre, les débats mettent à jour des objets de recherche et des préoccupations quant à la communication de ceux-ci qui s'inscrivent davantage sur l'axe des perspectives critiques en criminologie, dans différentes positions entre, à une extrémité, le pôle de la criminologie néomarxiste et à l'autre, celui du niveau critique réflexif (*supra*).

##### a. Choix critique d'objet

Les options relatées durant la MAG à propos de la délimitation ou du façonnement de l'objet à investiguer, ainsi que certains enjeux qui en découlent, peuvent en effet se dérouler sur l'axe de ces perspectives critiques. Comme on va le voir, les objets mentionnés évoquent les relations de pouvoir et les sans-voix, les activités ou effets du système pénal, ou encore la réflexivité du chercheur en ce qui concerne sa démarche.

A propos de l'objet à investiguer, la criminologie d'orientation néomarxiste, rappelons-le, vise notamment l'objectivation des rapports sociaux inégalitaires. Pour ce faire, elle privilégie la découverte des logiques globales et spécifiques des institutions qui participent à leur production. La méthode marxiste appelle en outre à comprendre ces institutions de façon relationnelle puisqu'elles ne sont indépendantes ni les unes des autres, ni de la structure globale (Taylor, Walton et Young, 1975). Or, soutient J.-P. Brodeur (1984), l'ensemble des éléments qui seraient pertinents pour prétendre à une telle compréhension est trop vaste à appréhender. Dans la MAG, cet écueil est effectivement mentionné :

La difficulté a été de les [les acteurs judiciaires] isoler de toute une chaîne alors qu'eux, ils sont tributaires évidemment de ce qu'ils reçoivent.

Cette gageure, explique J.-P. Brodeur (1984), ne peut mener qu'à des analyses partielles qui seront nécessairement comblées par des présupposés théoriques externes, des *a priori* explicatifs qui soustrairont les résultats de la recherche au critère de falsification - ou de validation. Comme en réponse à cette critique, les intérêts des participants se portent vers des objets spécifiques, plus délimités et concrets, qui restent majoritairement aptes à informer de certains mécanismes de la structure sociale (Van Outrive, 1977). Qu'est-ce alors qu'un objet de recherche valable et d'intérêt pour eux ? La MAG met en évidence deux voies principales dans les investigations criminologiques évoquées.

Dans la première voie, il s'agit d'explorer les agences pénales : la police, la poursuite, le tribunal, les institutions d'enfermement et le contrôle dans la communauté sont mentionnés. Certains foyers d'intérêt vont du questionnement macrosociologique sur la structure à celui, mésosociologique, de l'organisation :

Dans la structuration de « qui fait le monde ? », c'est les puissants, pas les sans-voix. Et donc il faut aller s'intéresser justement à cet objet-là pour aller, pour avoir, je ne dis pas une meilleure connaissance mais réfléchir au peu de place qu'on laisse aux sans-voix.

C'est toute la question de « justice et management » qui m'intéresse, et comment les outils reconfigurent l'action simple de justice, et quelle nouvelle légitimité ils emportent avec eux etc.

L'on peut considérer que la première de ces citations tendrait vers le pôle radical de l'axe des perspectives critiques en criminologie, en portant l'attention sur la hiérarchie et la structuration du social au détriment des sans voix (*supra*). La seconde d'entre elles pourrait davantage se placer vers le côté de l'attitude critique, en ce qu'elle considère que l'activité des travailleurs de l'institution judiciaire n'est pas simplement régulée par le droit mais aussi par des « outils ». À tout le moins, on s'attache dans tous ces cas à observer concrètement « les pratiques et les relations entre les acteurs », leur « position par rapport à la structure », afin d'en dégager « les logiques décisionnelles, professionnelles ».

La seconde voie de recherche se tourne vers l'espace social. Plusieurs participants de la MAG accordent ainsi leur attention aux groupes marginalisés, aux associations qui les défendent ou proposent des dispositifs de régulation alternatifs à ceux de la pénalité. Dans ces cas, c'est plutôt la mise en lumière de voix et visions non institutionnelles que l'on peut considérer comme inspirée des perspectives criminologiques critiques.

Ces différents objets de recherche des criminologues de la MAG se forment dans l'espace des possibles qui émerge de l'entrelacement de leur contexte institutionnel et programmatique avec leurs orientations personnelles et paradigmatiques. Lorsque ces dernières orientations peuvent s'exprimer plus largement, l'option de la seconde voie peut par exemple être sous-tendue d'une position critique à l'égard des institutions pénales :

Parce qu'on est des critiques, on a tendance à ne pas s'intéresser tous à des grosses institutions « méchantes » comme la prison ou la police.

Dans ces mêmes circonstances, la première voie, celle des agences pénales, pourrait quant à elle être induite par l'idéal de justice d'un criminologue à tendance critique radicale. Dans un tel cas, ce dernier risquerait de se sentir écartelé entre d'une part, sa volonté de produire une connaissance dirigée vers un changement social plus égalitaire et, d'autre part, la situation de travailler sur des objets dont la production lui semble peu valorisable au regard de ses propres orientations et idéaux, comme le suggère cet extrait :

A partir de quand ce sont des gens qui nous intéressent ? A partir de quand ce sont des gens qui, excusez-moi de reprendre ce mot, nous débectent ? (...) Elle est où la frontière, entre ce qui fait pour nous un sujet digne d'être défendu, donc d'investir une énergie de chercheur là-dedans, *versus* les gens qui pour nous prennent déjà trop de place dans la société ?

Tous les participants de la MAG n'apparaissent certes pas aussi radicaux ; d'autres n'en ont pas nécessairement la latitude. Mais même lorsqu'il répond à la demande d'une institution située « à l'intérieur du système » et dont la visée n'est guère radicale, ou quand des contraintes programmatiques restreignent l'espace de ses choix, le chercheur façonne toujours plus ou moins son objet :

Le décalage entre la commande et l'approche (...). On a une commande de recherche, on rend un projet mais on sait dès le premier comité, on entend les attentes du commanditaire du terrain et on sait qu'on ne va pas leur apporter la réponse qu'ils souhaitent entendre. Donc là déjà, le décalage commence (...). On attend du chercheur parfois des choses que lui, n'a pas envie de toute façon de livrer.

Puisque ces orientations et contextes contribuent à façonner l'objet à investiguer, la recherche criminologique prend l'empreinte nette d'une dimension politique et idéologique. Inévitablement, s'en trouve dès lors posée la question de l'objectivité et de la neutralité de la recherche, en tant qu'enjeu de sa qualité. La MAG met à jour deux positions distinctes, qui peuvent à nouveau se distribuer sur

l'axe des perspectives critiques en criminologie. D'un côté, on assume l'aspect politique et ses conséquences sur l'objectivité et la neutralité - sans pour autant renoncer à la rigueur méthodologique - et de l'autre, on insiste davantage sur cette exigence de rigueur - en admettant que l'objectivité est malgré tout relative. Dit autrement, le criminologue « maltais » se montre conscient, dans les deux positions, de ce que la neutralité en recherche est un leurre :

Toute cette dimension politique. Dimension politique qu'on essaye souvent d'effacer au nom d'une soi-disant neutralité, objectivité, etc... On essaye d'effacer la dimension politique de nos travaux de recherche.

Par la méthode qu'on va mettre en place, on va atteindre une certaine objectivité, on va pouvoir dire certaines choses parce qu'on est rigoureux sur notre méthode. Mais ça nous empêche pas derrière tout ça d'avoir des émotions et des affects qu'il faut gérer et je ne sais pas très bien comment, parce qu'on n'en parle pas souvent.

Cet enjeu, ainsi que l'objet à investiguer et sa mise en forme créent de la sorte différentes tensions dans le chef du chercheur, peu importe sa position sur l'axe de la criminologie critique. Mais d'autres tensions vont encore se nouer autour de la communication de l'objet de recherche en criminologie, cette fois entre le chercheur et son terrain.

#### **b. Malentendus d'objet**

Est-ce qu'il faut à chaque fois (...) repréciser c'est quoi être criminologue, quels sont nos objectifs ? Donc est-ce qu'on doit à chaque fois prendre le temps de relégitimer ou légitimer notre discipline ? (Extrait de la MAG).

Pour P. Hillyard et S. Tombs (2008), le problème de la criminologie est que son objet - le crime - est défini par l'État. Cette lunette pénale crée, selon ces auteurs, une myopie qui évacue du champ de vision tout ce qui n'a pas trait à la gestion de la criminalité. Celle-ci, de surcroît, est comprise comme un phénomène brut, qui existe en soi (Pires, 1995). De ce fait, lorsqu'un *criminologue* sollicite la collaboration d'une institution étatique, les acteurs de cette dernière risquent fort de percevoir l'objet de son investigation au travers de cette lentille pénaliste.

Le malentendu<sup>3</sup> émerge lorsque l'approche du chercheur se situe sur l'axe des perspectives critiques en criminologie qui réfute l'approche positiviste du crime, position sur laquelle se rejoignent l'ensemble des chercheurs qui ont participé à la MAG (*supra*). En relation avec le contexte d'une institution étatique de recherche, un propos émis durant la MAG, déjà mentionné, a permis de souligner le décalage de compréhension entre le chercheur et le commanditaire en ce qui concerne l'objet à investiguer et ses objectifs. Un chercheur *critique radical*, quant à lui, n'en sera bien évidemment pas épargné. S'il souhaitait de surcroît rectifier le malentendu et s'en expliquer, comment pourrait-il développer un argumentaire dans lequel le système de justice pénale apparaît en soi sa problématique, voire un objet de lutte ? Ce type d'équivoques peut se concrétiser à propos de la cible du chercheur :

C'est une commande officielle (...) puis toi, tu ne t'intéresses pas nécessairement à mettre en valeur ce que font ces gens-là mais de qui ils s'occupent ! Et de qui ils s'occupent, c'est des sans-voix, ce n'est pas les puissants. (...) Donc tu fais une crimino des gens qui sont sans voix, qui n'ont pas de pouvoir en fait. Et c'est ça qui dérange aussi ces acteurs [institutionnels].

Dans les deux cas en outre, une explication détaillée avec les acteurs institutionnels responsables peut constituer un enjeu concret d'acceptation :

Je ne suis pas sûre qu'ils m'auraient laissé rentrer à [institution] en ayant une connaissance précise de ce sur quoi je ciblais mes observations.

On sait très bien qu'on va devoir continuer à bosser avec ces gens.

Comment s'y prendre alors, pour éviter de compromettre la recherche et avancer malgré tout ? Quand on aborde ce point dans la MAG, une seule stratégie alternative est mentionnée : l'évitement, dont l'expérience semble assez troublante pour être perçue et explicitée :

Je me rends bien compte que ma place n'est pas claire, (...) j'ai fait comme si ça n'existait pas.

[Le décalage commence, *supra*] et on continue parce que c'est comme ça, mais ça marque toute la suite du programme. Et les réactions.

Le malaise, finalement, se fonde ici sur un dilemme de nature éthique et l'enjeu qui en émerge porte sur la question de l'espace de liberté du chercheur en ce qui concerne ses objectifs scientifiques. En filigrane se pose aussi la question de la nature de sa relation au terrain : que lui doit-on ?

Est-ce qu'on doit vraiment quelque chose aux acteurs qu'on observe ? J'ai l'impression que les acteurs ils semblent dire que oui, on leur doit quelque chose parce qu'on leur a pris du temps, on a été chez eux etc., et moi j'ai l'impression que nous, chercheurs, souvent on estime que finalement on ne doit rien, ou en tout cas pas ce qu'eux attendent et donc je me demande : « Mais comment est-ce qu'on se saisit de ça ? Est-ce qu'on travaille ça ? Comment est-ce qu'on travaille ça ? »

Ph. Sahuc (2011, s.p.) mentionne, en référence à M. Mauss, que la donnée d'enquête « reste en prise avec la vie du donateur ». De ce fait, elle n'appartient pas complètement au chercheur. Cette situation maintient la dynamique de l'échange et créerait une obligation du contre-don. C'est en ce sens que, pour l'auteur, le retour aux enquêtes deviendrait une obsession pour le chercheur. Or selon H. Becker, tout retour portant sur une recherche de terrain risque inévitablement de fâcher quelqu'un (Becker, cité par Parker, 1974). La réflexivité du chercheur sur la relation de recherche en devient alors cruciale.

## 2. RÉFLEXIONS SUR LE POUVOIR EN PRATIQUE DE RECHERCHE

Comme chercheur, qu'est-ce qui nous appartient comme pouvoir d'interprétation, comme pouvoir par rapport aux personnes ou au milieu professionnel qu'on interpelle ? (...) Qu'est-ce que j'ai comme pouvoir ?

Les théories de la criminologie critique considèrent le pouvoir et le rapport dans lequel ce dernier confronte les acteurs sociaux, comme un axe central de compréhension de la réalité sociale (*supra*). Partant du postulat que tout chercheur en situation d'enquête est inclus dans son observation (Mauss, cité par Van Campenhoudt, 2001, 117-118), les participants « maltais » se montrent souvent sensibles à la relation de pouvoir entre un chercheur et les acteurs de son terrain. Ils font en effet ressortir le poids de « rapports de force » ressentis en situation de recherche et ce, dès la négociation de l'accès au terrain. À ce sujet, les échanges mettent en évidence un double souci de ne pas subir totalement ces rapports de force tout en continuant à laisser une place aux acteurs du terrain. Il s'agit alors de s'y « faire une place ».

Durant le séminaire, la fonction des acteurs observés apparaît comme un élément notable à partir duquel la plupart des chercheurs présents définissent leur position sur le terrain. Les propos de la MAG distinguent ainsi des acteurs « faibles », « agents (...) de base » et « sans-grades » et des acteurs « puissants »,

... qui ont des pouvoirs culturels, économiques et sociaux puissants ; des participants qui sont eux-mêmes dotés ou sont habitués à avoir un pouvoir.

D'un côté, les termes évoquant les acteurs subalternes ne sont pas éloignés de l'idée des « sans-voix » et ce, d'autant plus quand on explore la façon dont ils subissent, mettent en œuvre et s'ajustent aux directives imposées par leur hiérarchie (*supra*). De l'autre, lorsqu'il est question des puissants, le terme réfère à celui qui « a le pouvoir d'imposer son autorité » sur d'autres (CNRTL, 2016). Un intérêt pour les relations de pouvoir semble donc sous-jacent à cette attention prêtée à la fonction des acteurs, quelle qu'elle soit. Compte tenu alors, d'une part du « bagage épistémologique et politique » (Kincheloe et Mc Laren, 1994, 140) des chercheurs et d'autre part, d'un désir de reconnaissance professionnelle relativement conscient, faire face à des interlocuteurs en position « de faiblesse » ou « de pouvoir » projette ou assigne le chercheur à des positions évaluées en termes de facilité relationnelle :

L'expertise ou la casquette d'experte permet d'avoir une reconnaissance beaucoup plus importante avec ces acteurs de pouvoir ; on se dit qu'en fait le terrain, au final, c'est peut-être bien là qu'on a envie d'avoir de la reconnaissance.

C'est plus facile avec les sans-grades (...) ils ne lisent pas la littérature, ils ne sont pas en contact avec le monde scientifique, bien sûr qu'il ne te connaît pas. Par contre, le responsable, c'est beaucoup plus compliqué.

Outre la question de la fonction, le critère des années d'expérience professionnelle a aussi suscité de nombreux échanges au sujet de relations de pouvoir. Pour certains en outre, le genre établit de même un potentiel rapport de force entre la chercheuse et les acteurs du terrain, en particulier dans son effet sur l'accès à l'information. Une telle situation pourrait en effet nuire à la chercheuse, quand la perception de son genre est associée à des stéréotypes réducteurs qui polluent la communication :

Ce côté aussi un peu condescendant (...) quand il te parle et que tu as un peu l'impression qu'il te prend pour une jeune débutante qui ne sait pas ce qu'elle fait.

Au vu des conditions « objectives » dans lesquelles la recherche se déroule et des rapports de force qui s'y exercent, certaines positions prises sur le terrain semblent dès lors peu évitables. Plusieurs chercheurs ont néanmoins souligné la possibilité de jouer d'une position plus faible pour se fondre plus avec le milieu investigué et pouvoir « en tirer plus ». Par exemple, être une femme dans un milieu principalement masculin peut devenir un « avantage ». Et plus généralement, la force de l'expérience et du savoir accumulés dans une première position basse peut contribuer par la suite à rééquilibrer ou renverser le rapport de pouvoir :

Ce serait un peu l'idéal : d'arriver [sur le terrain] dans une position relativement faible mais où on ne suscite pas encore de réactions, de crispations sur le terrain qu'on étudie, pour prendre le temps d'arriver à une position plus forte qui s'appuie sur des savoirs qui ont été entretemps élaborés. Et à partir de ce moment-là, peut-être qu'on est en mesure de gérer un peu mieux les choses.

Dans cette dynamique, arriver à « faire sa place » sur le terrain demande ainsi de s'adapter aux situations telles qu'elles se présentent. Certains participants y voient en outre une forme de stratégie. Mais un chercheur en action ne se considère pas pour autant comme un mystificateur, ne se sentant d'ailleurs pas nécessairement capable de leurrer les acteurs du milieu investigué :

Les acteurs du terrain comme les chercheurs peuvent ne pas être dupes de ce qui se joue. Donc je pense qu'ils peuvent ne pas être dupes qu'ils ont en face un expert et que cet expert adopte à certain moment une position de naïveté pour connaître davantage le terrain.

L'enjeu de ces réflexions, finalement, a déjà émergé plus haut : évaluer jusqu'où « on peut s'entendre », comment y arriver et quels en seront les effets :

Qu'est-ce que j'accepte de faire, tout en acceptant peut-être qu'inconsciemment, je fais un jeu ? J'accepte les conséquences pas toujours très drôles pour les autres et pour moi quand je fais de la recherche.

La recherche d'une relation équilibrée entre le chercheur et les acteurs de son terrain peut ainsi susciter de l'inconfort. Elle peut même quelquefois devenir impossible à tenir dans la durée. Ce souci latent fonderait en partie un sentiment de solitude que plus d'un participant dit avoir éprouvé :

Derrière la question de la loyauté [envers les acteurs observés,] il y a vraiment la question de la solitude (...) comment vivre la solitude parce qu'un travail de recherche est pour moi fondamentalement solitaire aussi.

Au fil des débats, ce sentiment fait également surface quand le chercheur connaît des « dérapages », quand il perd la maîtrise (supposée acquise) dans un « glissement d'une position à l'autre », quand il fait l'expérience d'un « incident critique », d'un « trouble », « d'un échec professionnel » sur le terrain.

*In fine*, les chercheurs en criminologie « maltais », à l'instar de tout acteur social, sont indéniablement engagés dans leur relation au terrain, dans des rapports de forces et de distribution du pouvoir. Comme tout acteur social aussi, ils ont rapporté en jouer, formuler des réponses pour tenter de conforter leurs intérêts, conviant pour ce faire tant leurs compétences individuelles que professionnelles. L'attention soutenue face à ces questions, telle qu'en témoignent les débats de la MAG, réfère à deux dimensions caractéristiques de la criminologie critique : les relations de pouvoir et la réflexivité. Ces postures sont également présentes lorsqu'on se penche sur les stratégies qui mènent à « conquérir » le savoir et à le « légitimer ».

### 3. RÉFLEXIONS SUR LE « SAVOIR » EN PRATIQUE DE RECHERCHE

La pensée critique en général insiste sur l'idée que toute pensée est « médiée » par des relations de pouvoir (Kincheloe et Mc Laren, 1994, 139). Elle appelle donc à une démarche réflexive constante sur les objets criminologiques, les discours, les concepts et la production du savoir, dans le cadre d'une sociologie critique de la connaissance. Elle vise notamment à se pencher sur le savoir en vue de le libérer, lui aussi, des formes de pouvoir et de domination. Du point de vue des connaissances, le criminologue critique interpelle donc constamment les processus de production du savoir, sachant dès le départ que les objets auxquels il s'intéresse sont marqués par une « lourde connotation sociale et institutionnelle » (Quirion, 2010, s.p.). Il s'interroge aussi sur les cibles et l'impact de sa communication.

#### a. Interroger les processus de production du savoir

Les participants au séminaire de Lisbonne ont incontestablement fait état d'une position réflexive, même si c'est parfois dans des cadres épistémologiques qui ne relèvent pas toujours explicitement, ni même nécessairement de la criminologie critique radicale. Un certain nombre d'entre eux ont ainsi reconnu que le savoir n'est pas neutre mais animé par des valeurs, des logiques qu'il est important de reconnaître au lieu de prétendre pouvoir s'en affranchir<sup>4</sup>, position qui les inscrit même sans que ce soit toujours expressément formulé, dans une posture critique

(*supra*). Pour eux, en effet, des valeurs vont inévitablement transparaître à travers leurs choix des objets de recherche, leur manière de les appréhender, de les lire et d'en livrer l'analyse.

C'est toute la question de nos valeurs en tant que chercheur : jusqu'à quel point ça teinte aussi notre travail, et d'évidence ça le teinte, mais quelle est la part d'importance qu'on peut donner à ça ?

Aux yeux des participants, une telle préoccupation de « s'assurer de ne jamais tomber dans le piège de la certitude absolue et de l'acceptation aveugle des idées reçues » (Quirion, 2010, s.p.) peut être une richesse, car elle favorise le questionnement du chercheur sur son rapport aux objets de recherche et une approche plus « humble » du terrain.

La position critique invite dans la foulée à questionner le fait que les seuls chercheurs sont dépositaires du savoir légitime (Kincheloe et Mc Laren, 1994, 149), et cet aspect a été évoqué par plusieurs chercheurs de la MAG. Ils ont notamment questionné la primauté, la « toute-puissance » du savoir scientifique dans sa légitimité et dans son efficacité :

C'est un peu la toute-puissance scientifique que je questionne ici.

Tu as un certain nombre de connaissances et d'expertises sur les pratiques ; ce n'est pas pour autant qu'on sait tout et qu'on a fait le tour.

En parallèle, plusieurs chercheurs de la MAG ont souligné que, selon eux, le savoir est également détenu par les acteurs sociaux, même si ces derniers n'ont pas la même place dans la structure sociale ou institutionnelle, ni par là-même, les mêmes intérêts, ce qui peut causer des troubles, des tensions :

Deux mondes, deux façons de voir, deux visions. (...) Le scientifique, d'une part, et puis le judiciaire et l'exécutif d'autre part. (...) C'est deux mondes qui s'estiment socialement nécessaires, utiles (...) deux mondes de pouvoir en fait. Et qui s'entrechoquent.

Moi j'y vois quand même au final un enjeu pour les acteurs de montrer qu'eux aussi, ils savent ce que c'est leur métier. (...) Qu'il y a un rapport de pouvoir entre le chercheur qui dit « Oui, je sais tout ça », et [l'acteur qui dit] « Oui, mais moi aussi, c'est mon métier ».

Un autre type de réflexion sur le savoir « en pratique » concerne sa communication et plus précisément ses cibles, dont nous allons traiter au point suivant.

## **b. Cibles et impacts**

La question a déjà été soulevée : le chercheur a-t-il obligation à rendre des comptes ? Que veut d'ailleurs dire rendre des comptes et quelles en sont les implications ? Quels sont les groupes auxquels il faut rendre compte ? Les « sans-grades » à qui l'on peut donner des outils de réflexion ? Les « gradés » qui sont

dans une position pour aider au changement ? Une certaine perplexité peut apparaître à cet égard :

On a dit : « La crimino critique, elle veut provoquer la réaction des acteurs du terrain ». Je dirais que ça, c'est une auto-légitimation du criminologue à propos du criminologue : « Ce que je fais, c'est intéressant pour eux ». On n'est même pas sûrs que de leur point de vue, ce soit aussi utile ou de la même manière. Et les attentes sont différentes.

Rendre des comptes prend principalement la forme d'une publication. Publier ses résultats est présenté comme une exigence professionnelle incontournable pour les chercheurs travaillant dans le milieu académique et dans les centres de recherches étatiques, en raison des critères d'évaluation dont ils relèvent. Plusieurs participants se sont interrogés sur cette manière univoque et spécifique de communiquer, sur les contraintes qui l'entourent (reconnaissance professionnelle de la part de son institution) et sur la manière de concilier ces exigences avec celles qui les engagent par rapport à leur terrain :

Il y a les exigences scientifiques, les exigences de publication, les exigences de rendre compte à un moment des analyses. (...) Comment concilier les exigences et attentes des gens avec qui on travaille (...) et comment concilier les exigences de notre milieu professionnel à nous aussi, avec ses propres critères d'évaluation ? (...) Ce n'est pas les mêmes attentes. Est-ce qu'il y a moyen de faire les deux ?

S'est ainsi posée la question des types de revues dans lesquelles publier. La voie la plus couramment mentionnée durant la MAG est celle des publications scientifiques. Pour certains chercheurs toutefois, ce medium ne permet pas d'accéder à un lectorat large et varié :

On se rend compte que finalement, on a vu des choses, on les a dites, on les a écrites, on nous répond par article et puis finalement, alors je ne sais pas si vous avez déjà ressenti ça, mais on a l'impression qu'on ne change quand même rien, ou pas grand-chose dans l'immensité d'une bibliothèque et ça, ça fait quand même un autre effet, un autre genre de saturation.

Face à ce ressenti de relative stérilité des publications scientifiques, ils s'interrogent alors sur leur capacité à transmettre leurs analyses au-delà de leur « monde ». Publier dans des revues ciblant davantage les professionnels peut alors favoriser cet échange de connaissances recherché. Mais dans la foulée, ces échanges peuvent devenir sources de conflits liés à la réception des résultats :

Il y avait (...) la question du type de revue, parce que moi j'ai l'impression que dans le conflit ça n'a pas été neutre. (...) C'est aussi le type de revue, mi-scientifique, mi-professionnelle, qui est lue par des scientifiques locaux [qui a créé la réaction négative des professionnels].

Ces incompréhensions produites par le travail de recherche prennent bien souvent leur source, dès les malentendus d'objets eux-mêmes dépendant de la structure dans laquelle le chercheur est amené à faire de la recherche (*supra*).

Le savoir produit peut de plus être perçu comme potentiellement dangereux, non seulement pour les acteurs du terrain, comme nous venons de le mentionner, mais aussi pour le chercheur lui-même qui peut vivre une forme de conflit de loyauté entre les résultats qu'il veut publier et les causes qu'il défend personnellement.

Mon dernier terrain, c'est une [institution] qui ne fonctionne pas trop mal, qu'est-ce que je fais avec ça ? Je ne peux pas dire que cette [institution] ne fonctionne pas trop mal. Donc voilà, il y a aussi dans l'autre sens : comment parler d'observations positives d'une institution qui me débecte ?

Publier apparaît donc comme un impératif. Comme le chercheur ne s'estime pas en position d'expert dépositaire *du* savoir, il entend inviter ses « cibles » au dialogue en les considérant comme partenaires dans la production et la légitimation d'un savoir. Mais à son tour, cette nécessité peut être source de tensions. Les doutes et les ressentis sur cette question suggèrent qu'une publication représente déjà une forme d'engagement. Comment les chercheurs d'orientation critique et particulièrement les participants à la MAG perçoivent-ils leur engagement concret ? Retrouve-t-on ici la notion de *praxis* des perspectives critiques en criminologie ? Quelles formes peut prendre cet engagement ? Tel est notre dernier point.

#### 4. RÉFLEXIONS SUR L'ENGAGEMENT EN PRATIQUE DE RECHERCHE

L'apolitisme n'est pas une garantie d'intelligence et d'impartialité, et inversement, un activiste peut être capable de faire la part des choses sans que rien ne le condamne au sectarisme (Céfaï, 2010, 18).

S'inscrire dans la mouvance critique en criminologie implique un double positionnement à la fois épistémologique et pratique. Du point de vue pratique, le savoir acquis est censé déboucher sur un engagement politique explicite visant à faire émerger de nouvelles formes de justice sociale (Pfohl, 1994). Comme l'a souligné l'introduction, certains criminologues critiques incluent *de facto* dans leurs démarches cette volonté de transformation sociale. Comment concilier alors le savoir pour le savoir et le savoir pour l'action (Céfaï, 2010) ? Tout travail de recherche doit-il nécessairement conduire à la participation active, à l'engagement du chercheur ? D'après les propos échangés lors de la MAG, trois types d'engagement ressortent des échanges : l'interpellation, la représentation et l'action.

En ce qui concerne l'interpellation, on a vu au point précédent que la production du savoir pouvait quelquefois indisposer les acteurs concernés et ce, sans volonté explicite de la part du chercheur. Par contre les propos tenus par certains chercheurs de la MAG manifestent aussi une volonté d'interpeller par leurs écrits les milieux qui ont fait l'objet de leurs recherches. Le savoir produit peut ainsi mener à une forme d'engagement puisqu'il vise à questionner les acteurs et les institutions et, éventuellement, à les mobiliser vers le changement :

Comme on a dit, est-ce que le fait d'endosser davantage soit une casquette plus engagée, de défense ou de l'autre côté plus engagée dans le corps de l'expertise [peut] être un outil peut être un peu plus clair, avec moins de limites et de réserves et de barrières (...). Peut-être qu'on peut se mettre plus les mains dans le cambouis aussi, pour essayer de changer les choses de l'intérieur des institutions (...).

Comment je peux me réaliser d'une façon qui puisse avoir un écho et faire un impact sur le terrain que j'étudie ?

Certains participants s'interrogent néanmoins sur le potentiel transformateur associé à ce type de savoir engagé. Tout en considérant qu'il peut constituer « une arme », ils doutent néanmoins de l'impact effectif de cette forme d'engagement, surtout quand la voie choisie pour diffuser ce savoir se situe dans un créneau assez limité (*supra*).

La recherche, à quoi bon ? S'il n'y a personne qui sait, qui nous connaît, qui connaît ce que l'on a écrit. Donc je pense qu'il y a quelque chose qui joue.

Cette question de la diffusion du savoir est aussi à considérer en lien avec la position idéologique du criminologue s'inscrivant dans une perspective critique : où publier ? Et partant, n'est-t-il pas important d'élargir ses cadres de publications vers des revues non scientifiques, vers des médias, vers l'investissement dans des groupes d'actions ? Les participants ont peu développé ce point, il faut dire que beaucoup d'entre eux exercent leurs activités de chercheurs au sein d'institutions académiques et d'instituts de recherche étatiques qui exigent un quota de publications savantes ne permettant pas de varier leurs moyens d'action (*supra*).

D'autres chercheurs considèrent plutôt l'engagement comme une façon de produire un savoir qui pourra être utilisé afin d'inspirer ou de motiver des prises de décision politiques. Sur ce point, certains d'entre eux opèrent une nette distinction entre le fait de chercher et celui de décider, préférant rester hors de la sphère gouvernementale et se limiter au rôle de « conseillers éclairés » comme l'illustre le passage suivant :

J'ai eu un gros conflit avec elle [un acteur de terrain] parce qu'elle voulait qu'on [le chercheur] lui dise concrètement comment faire et moi, je lui ai dit non. La responsabilité scientifique en tant que chercheur, c'est d'éclairer les décisions politiques, c'est-à-dire d'éclairer les conséquences d'une telle prise de position, mais la décision politique, elle

revient aux politiques et donc je sais qu'on a eu des débats assez tendus sur ça.

La seconde forme d'engagement, la représentation, reflète la prise de position de plusieurs chercheurs désirant « donner une voix aux sans-voix » ou, au contraire, aux « puissants » afin de mieux faire comprendre l'état structurel et institutionnel dans lequel sont placés les groupes moins privilégiés :

Comme on l'avait dit aussi, est-ce que l'objectif ce n'est pas aussi d'essayer de convaincre ceux qui ont du pouvoir, que ceux qui sont en bas de l'échelle, si j'ose dire, n'ont pas accès aux mêmes outils, lectures, sources de connaissance, réflexions sur leur travail ?

Pour certains, la possibilité de parler ou d'agir « au nom de » ces groupes pose néanmoins la question de la légitimité à s'approprier ainsi leur parole, leur vécu, sans s'interroger nécessairement sur la pertinence d'une telle démarche, de la réaction des personnes concernées et des impacts de cette forme d'action.

En ce qui concerne la troisième vision, celle de l'action, tout en reconnaissant le couplage inévitable entre les activités académiques et politiques en sciences sociales, les participants de la MAG ont peu abordé la question précise de l'engagement actif du criminologue d'orientation critique dans la cité. Certains font une distinction nette entre le fait d'être chercheur et celui d'être militant ou, comme on l'a vu précédemment, entre le chercheur et le politique :

OK maintenant je m'implique, j'arrête de faire le chercheur et je vais essayer de changer les choses (...) c'est vraiment une question de carrière, d'enjeu dans la recherche qui est intéressante à travailler, qui peut nous montrer certains biais qu'on peut avoir. Soit d'être trop blasé, soit de commencer à trop militer parce qu'on a tellement vu de trucs qu'on veut faire quelque chose avec.

Enfin, selon certains participants, opter pour l'engagement actif demeure encore un choix de carrière qui a un coût très élevé en termes professionnels, vu les exigences en termes de reconnaissance et de financement imposées par leur institution d'appartenance.

Cela étant, et pour conclure ce point, le fait d'être chercheur aux prises avec de multiples exigences liées au travail et à la carrière ne discrédite pas à leurs yeux l'importance de la praxis. En effet, le désir d'agir pour défendre certaines valeurs de justice sociale et d'interpeller les relations de pouvoir traverse les propos de plusieurs participants de la MAG. Bien plus, nombre d'entre eux considèrent que le savoir peut contribuer à changer la société, en ce qu'il aurait « ... *the potential for 'liberatory practice' because 'knowing' things differently results in acting differently* » (Freire, cité par Brown et Strega, 2005, 67). Ce désir vivace se heurte néanmoins au constat assez amer de ne jamais pouvoir en faire assez dans ce domaine et de ne toucher par leur travail qu'un public assez limité.

## EN CONCLUSION

Au séminaire de Lisbonne, tous les participants étaient criminologues. Mais étaient-ils tous pour autant des « criminologues critiques » ? Si le vocable est tombé à maintes reprises lors du séminaire, la méthode de l'analyse en groupe exploitée ne s'est pas centrée sur les criminologies auxquelles les participants adhéraient. L'exploration menée dans ce chapitre contribue à éclairer ce qui paraissait pour certains comme allant de soi.

De l'exploration des positions qui émanent des débats du séminaire, il ressort une première communauté de vue « par défaut » : aucun des criminologues participants ne s'inscrit en effet dans une criminologie positiviste étiologique. La recherche des causes de la délinquance n'apparaît pas comme un foyer d'intérêt pour leurs recherches, suggérant que pour aucun d'eux, le criminel ne serait à appréhender sous l'angle de son anormalité. Aucun d'entre eux ne considère non plus le droit et la définition du crime comme des données dont la réalité s'impose sans soulever la question de l'activité qui leur donne forme et consistance. Leurs propos les situent au contraire dans une criminologie qui épouse différents fondements d'une perspective critique, dont le premier est justement cette distanciation du positivisme criminologique (Cohen, 2009). Mais ils n'adhèrent pas tous pour autant à la tendance radicale. Une variation importante entre les discours des participants se fonde en effet sur la dimension politique de la recherche (ses objets, ses bénéficiaires idéels, son usage, sa portée). Il apparaît cependant clairement, d'une part, que cette dimension est toujours à l'œuvre et d'autre part, que l'ancrage institutionnel peut délimiter l'espace des choix possibles du chercheur.

Dans les convergences entre les propos des participants, la question des relations de pouvoir émerge comme une première constante forte qui relie « les » criminologies des participants et les inscrit dans l'attitude critique (Pfohl, 1994). Elle interfère dans les choix d'objets, dans l'identification des acteurs du terrain, dans l'examen des relations avec eux, dans la question du savoir produit et de sa légitimité, dans l'interprétation de la réception des publications ainsi que dans la réflexion du rapport du chercheur avec son institution et ses commanditaires. L'attention prêtée à cette question semble en outre sous-tendue par une conception assez partagée selon laquelle la vie collective est traversée par une pluralité de visions, de valeurs et d'attentes potentiellement conflictuelles mais en constituant la trame normale (Strimelle et Vanhamme, 2010). Il n'en demeure pas moins, bien évidemment, que l'expérience d'une telle conflictualité n'a pas été vécue positivement selon les propos de la MAG.

D'un point de vue plus pratique, l'exercice-même de la MAG a laissé fleurir une compétence également partagée : celle de la réflexivité. Celle-ci fonde en effet la plupart des débats, et le contenu de ceux-ci y réfère également. En concordance certes avec toute approche qualitative (Gohier, 2004), elle anime des questionnements sur les limites et conséquences des jeux d'entente sur le terrain.

Dépassant cependant les exigences de cette approche, et rejoignant à nouveau les caractéristiques de l'attitude critique en criminologie, elle soulève aussi des préoccupations sur le savoir, son ambition, sa légitimité, ses délimitations, sa production et sa communication (Quirion, 2010). Elle met en outre sur la sellette le sens de la recherche, le rôle du chercheur. L'interaction de ces deux lignes de force - les relations de pouvoir et la réflexivité - agit comme un précipité : la réflexivité s'intensifie en effet au contact des rapports de force vécus dans l'action du terrain.

Cette dynamique mène aussi les participants à admettre que leurs interprétations, loin d'être objectives, sont empreintes d'une part par les structures dans lesquelles ils évoluent et leurs régimes de vérité et d'autre part, dans le même temps, par leur sensibilité, leurs émotions, leurs expériences et leurs compétences. Leur discours de savoir n'est de ce fait qu'une « vérité » parmi d'autres, un récit. Loin de mener au désenchantement et à la démobilisation, cette posture reste capable de susciter l'engagement du chercheur vis-à-vis de sa production et, comme certains l'ont mentionné, dans la participation au changement social. Elle est, en ce sens, porteuse d'un potentiel de dépassement des contraintes structurelles, ce qui alimente en retour le projet de la criminologie critique, peu importe sa perspective. Comme les caractéristiques que nous avons identifiées sont aussi des traits forts de la pensée postmoderne (Brodeur, 1993), elles témoignent ainsi de la force et de la vitalité toujours en action de cette criminologie critique aux accents pluriels.

### *Références*

- BRODEUR J.-P. (1993). La pensée postmoderne et la criminologie, *Criminologie*, 26(1), 73-121, consulté en ligne à [http://www.jstor.org/stable/pdf/42745075.pdf?\\_id=1471634503827](http://www.jstor.org/stable/pdf/42745075.pdf?_id=1471634503827) le 8 octobre 2016.
- BRODEUR J.-P. (1984). La criminologie marxiste : controverses récentes, *Déviance et société*, 8(1), 43-70.
- BROWN L. et S. STREGA (2005). *Research as Resistance: Critical, Indigenous and Anti-Oppressive Approaches*, Toronto : Canadian Scholars' Press.
- CÉFAÏ D. (Ed.) (2010). *L'engagement ethnographique*, Paris : EHESS.
- CHAMBLISS W.J. (1975). Toward a Political Economy of Crime, *Theory and Society*, 2(2), 149-170.
- COHEN St. (2009). *Against Criminology*, New-Brunswick - London : Transaction Publishers, 2ème édition.
- CNRTL/Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, Laboratoire Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF / CNRS - Nancy Université), consulté en ligne à <http://www.cnrtl.fr> le 14 décembre 2016.
- DEBUYST Ch. (1985), *Modèle éthologique et criminologie*, Bruxelles : Mardaga.
- FERRELL J., HAYWARD K.J. et J. YOUNG (2015). *Cultural Criminology: An Invitation*, London : Sage, 2ème édition.
- FERRELL J., HAYWARD K.J., MORRISON W. et M. PRESDEE (Eds.) (2004). *Cultural Criminology Unleashed*, London : Routledge/Cavendish/Glass House.

- FOUCAULT M. (1976). *Surveiller et punir*, Gallimard : Paris.
- GOHIER C. (2004). De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative, *Recherches qualitatives*, 24, 3-17.
- HILLYARD P. et S. TOMBS (2008). Beyond Criminology?, dans Dorling D., Gordon D., Hillyard P., Pantazis C., Pemberton S. et S. Tombs, *Criminal Obsessions: Why Harm Matters More Than Crime*, London : Center for Crime and Justice Studies, King's College, Harm and Society, 6-23.
- KINCHELOE J. et P. MC LAREN (1994). Rethinking Critical Theory and Qualitative Research, dans Denzin N. et Y. Lincoln, *Handbook of Qualitative Research* : Sage Publications, 138-157.
- MARY Ph. (1998). *Délinquants, délinquance et insécurité. Un demi-siècle de traitement en Belgique (1944-1997)*, Bruxelles : Bruylant.
- PARKER H. (1974). *View from the Boys: A Sociology of Downtown Adolescents*, Newton Abbot : David and Charles.
- PFOHL S. (1994). *Images of Deviance and Social Control*, New York : Mac Graw Hill, 2ème édition.
- PIRES A. (1995). La criminologie d'hier et d'aujourd'hui, dans Debuyst Ch., Digneffe F., Labadie J.-M. et A. Pires, *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. Tome I. Des savoirs diffus à la notion de criminel-né.*, Bruxelles : Les Presses de l'Université de Montréal, Les Presses de l'Université d'Ottawa et De Boeck Université, 13-67.
- QUIRION B. (2010). Criminologie critique, dans *Dictionnaire de Criminologie en ligne*, consulté en ligne à <http://www.criminologie.com/article/criminologie-critique> le 2 juillet 2016.
- SAHUC P. (2011). Don au chercheur et contre-don à de jeunes enquêtés, *¿ Interrogations ?*, 13 : Le retour aux enquêtés, consulté en ligne à <http://www.revue-interrogations.org/Don-au-chercheur-et-contre-don-a> le 11 mai 2016.
- STRIMELLE V. et F. VANHAMME (2010). Introduction, dans Strimelle V. et F. Vanhamme (Eds.), *Des droits et des voix. Rights and Voices, La criminologie à l'Université d'Ottawa. Criminology at the University of Ottawa*, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 1-14.
- TAYLOR I., WALTON P. et J. YOUNG (1975). *Critical Criminology*, London : Routledge & Kegan Paul.
- TAYLOR I., WALTON P. et J. YOUNG (1973). *The New Criminology: For a Social Theory of Deviance*, London : Routledge.
- VANHAMME F. et V. STRIMELLE (2010). Quarante ans de criminologie made in Ottawa, expériences et défis, dans Strimelle V. et F. Vanhamme (Eds.), *Des droits et des voix. Rights and Voices, La criminologie à l'Université d'Ottawa. Criminology at the University of Ottawa*, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 15-40.
- VAN CAMPENHOUDT L. (2001). *Introduction à l'analyse des phénomènes sociaux*, Paris : Dunod.
- VAN OUIRIVE L. (1977). Interactionnisme et néo-marxisme : Une analyse critique, *Déviance et Société*, 1(3), 253-289.

## Notes

<sup>1</sup> Il s'agit de nuancer cette affirmation puisque les réflexions du clinicien Ch. Debuyst (1985) sont largement inspirées non seulement de l'interactionnisme symbolique mais aussi des théoriciens critiques et que le mouvement des *new cultural criminologists* anglo-saxons (Ferrell et collab., 2015 ; Ferrell et collab., 2004) n'analyse que les comportements transgressifs alors qu'il épouse une démarche éminemment critique.

<sup>2</sup> Le positivisme est une posture scientifique acritique qui part du présupposé que ce que l'on observe correspond à la réalité, que le bagage cognitif de l'observateur, du scientifique, n'affecte en rien le produit de son observation : l'ordre existe indépendamment de l'observateur. En sciences sociales, les positivistes assument dès lors que la réalité sociale est un donné. Elle existe et est légitime. La pensée positiviste est en fait éminemment consensuelle. En criminologie, cette approche conduira à réifier le 'crime' en estimant que c'est une entité qui existe en tant que telle, c'est-à-dire indépendamment des lois pénales qui le créent pourtant et qu'il y a moyen de l'observer, qu'il s'agit d'en rechercher les causes dans le criminel (plus que dans le crime, c'est-à-dire l'acte) et postulera ainsi qu'il existe une différence intrinsèque entre criminels et non-criminels que la criminologie se doit de découvrir et si possible 'corriger'. La criminologie a dès lors un lien étroit avec les instances étatiques et le système pénal puisqu'elle est sensée les éclairer pour mieux contenir le problème du crime.

<sup>3</sup> Le point 1b recoupe en partie certains éléments du chapitre suivant de cet ouvrage consacré à l'éthique en recherches criminologiques qualitatives : A. Jaspard, A. Lemonne, V. Strimelle et F. Vanhamme, Chapitre VI. Étrave et entraves : à la recherche d'une boussole pour l'interaction éthique.

<sup>4</sup> Cette question sera aussi abordée dans le chapitre VI cité à la note précédente, plus particulièrement en ce qui concerne la question de la neutralité en recherche, mais sous un angle plus générique.